

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/10/2024 - 7709 - 2014 B 01028 - 491 964 805 - TAMARINS DVLP

SARL TAMARINS DVLP

12 Avenue DES ARLUCS

06150 CANNES LA BOCCA

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

- Bilan actif-passif
- Annexe

Pages

1 et 2
3 à 14



DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VALENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 392	2 392		796	796	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	666	454	212	379	167	44.08
	Autres immobilisations corporelles	59 983	40 491	19 493	18 744	749	3.99
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10 530		10 530	10 020	510	5.09
	Créances rattachées à des participations	1 079 446		1 079 446	818 544	260 902	31.87
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	200		200	200		
	Total II	1 153 217	43 337	1 109 880	848 683	261 198	30.78
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				6 051	6 051	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 141 793		1 141 793	1 271 626	129 833	10.21
	Autres créances	178 104		178 104	443 709	265 605	59.86
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	107 783		107 783	14 524	93 259	642.08
	Charges constatées d'avance (3)	13 257		13 257	12 066	1 191	9.87
	Total III	1 440 938		1 440 938	1 747 977	307 038	17.57
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 594 155	43 337	2 550 818	2 596 659	45 841	1.77

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 079 646

DURIVAUX JEAN GAEI

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000)	8 000	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	800	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	18 000	18 000		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	322 075	315 903	6 173	1.95
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	26 898	6 173	20 726	335.77
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	375 774	348 875	26 898	7.71
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	2 000	25 500	23 500	92.16
	Total III	2 000	25 500	23 500	92.16
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	133 981	183 555	49 575	27.01
	Concours bancaires courants	497	624	127	20.40
	Emprunts et dettes financières diverses	1 338 330	1 123 640	214 690	19.11
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 170	184 564	77 393	41.93
	Dettes fiscales et sociales	206 868	363 154	156 286	43.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150	150		
	Autres dettes	259 985	259 351	634	0.24
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	126 064	107 246	18 818	17.55
	Total IV	2 173 045	2 222 284	49 239	2.22
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 550 818	2 596 659	45 841	1.77

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 089 002 2 100 753

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 392		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	666		
Installations générales agencements aménagements divers	15 213		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 353		5 417
TOTAL	55 232		5 417
Autres participations	828 564		494 714
Prêts, autres immobilisations financières	200		
TOTAL	828 764		494 714
TOTAL GENERAL	886 388		500 131

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 392	2 392
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			666	666
Installations générales agencements aménagements divers			15 213	15 213
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	44 771	44 771
TOTAL		0	60 649	60 649
Autres participations		233 302	1 089 976	1 089 976
Prêts, autres immobilisations financières			200	200
TOTAL		233 302	1 090 176	1 090 176
TOTAL GENERAL		233 302	1 153 217	1 153 217

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 596	796		2 392
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		287	167		454
Installations générales agencements aménagements divers		7 219	1 388		8 607
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		28 603	3 281		31 883
TOTAL		36 109	4 836		40 945
TOTAL GENERAL		37 705	5 632		43 337
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	796			
Instal.techniques matériel outillage indus.		167			
Instal.générales agenc.aménag.divers		1 388			
Matériel de bureau informatique mobilier		3 281			
TOTAL		4 836			
TOTAL GENERAL		5 632			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	25 500		23 500		2 000
TOTAL	25 500		23 500		2 000
TOTAL GENERAL	25 500		23 500		2 000
Dont dotations et reprises d'exploitation			23 500		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 079 446	1 079 446	
Autres immobilisations financières	200	200	
Autres créances clients	1 141 793	1 141 793	
Impôts sur les bénéfices	2 291	2 291	
Taxe sur la valeur ajoutée	71 633	71 633	
Débiteurs divers	104 180	104 180	
Charges constatées d'avance	13 257	13 257	
TOTAL	2 412 801	2 412 801	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	497	497		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	133 981	49 938	84 043	
Emprunts et dettes financières divers	1 210 760	1 210 760		
Fournisseurs et comptes rattachés	107 170	107 170		
Personnel et comptes rattachés	1 164	1 164		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 302	35 302		
Taxe sur la valeur ajoutée	167 207	167 207		
Autres impôts taxes et assimilés	3 195	3 195		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150	150		
Groupe et associés	127 570	127 570		
Autres dettes	259 985	259 985		
Produits constatés d'avance	126 064	126 064		
TOTAL	2 173 045	2 089 002	84 043	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 575			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	80.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
AAI	Linéaire	5 à 8 ans
Matériels divers	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 8 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS/AVANC PARTICIP	
- INT CC FINANC TAM 2022 4.95%	2 919
- INT CC V.PALMA 2023 4.95%	10 420
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	
- CONV ASSIST TAM PRO 2023	92 160
- REF FRAIS RUE PONS 2018	14 102
- REF FRAIS RUE DULYS 2018	19 320
- REF FRAIS AURIBEAU 2018	41
- REF FRAIS AFF L.NOEL 2018	2 280
- REF FRAIS AFF RUE PONS 2019	18 144
- REF FRAIS AFF RUE PONS 2019 NS	862
- REF FRAIS RUE DULYS 2019	9 600
- REF FRAIS AURIBEAU 2019	414
- REF FRAIS AFF L.NOEL 2019	9 600
- REF FRAIS AFF L.NOEL 2019 NS	1 500
- REF FRAIS AFF CH PLAINE 2019	2 400
- REF FRAIS AFF CH REVOIRES 2019	3 240
- REF FRAIS AFF AV CASTELLANE 19	2 820
- REF FRAIS AFF BD SOLEIL 2019	3 600
- REF FRAIS AFF LA ROCARIA 2019	10 200
- REF FRAIS AFF V VEGA 2020	117
- REF FRS AFF PARC CROISET 2020	177
- REF FRAIS AFF ST TROPEZ 2020	3 280
- REF FRAIS AFF AURIBEAU 2020	60
- REF FRAIS AFF LEON NOEL 2020	18 510
- REF FRAIS AFF CH PLAINE 2020	3 040
- REF FRAIS AFF AV CASTELLANE 20	20 544
- REF FRAIS AFF BD SOLEIL 2020	6 120
- REF FRAIS AFF VALBONNE 2020	2 508
- REF FRAIS AFF VALLAURIS 2020	1 758
- REF FRAIS ROCARIA 2020	960
- REF FRAIS AFF ST TROPEZ NS 20	125
- REF FRAIS AFF LA PLAINE NS 20	125
- REF FRAIS AFF VALBONNE NS 2020	1 267
- REF FRAIS AFF ST TROPEZ 2021	6 180
- REF FRAIS AFF LEON NOEL 2021	12 216
- REF FRAIS AFF CH PLAINE 2021	5 400
- REF FRAIS AFF BD SOLEIL 2021	5 010
- REF FRAIS AFF V.GABRIEL 2021	8 955
- REF FRAIS AFF ST CEZAIRE 2021	3 680
- REF FRAIS AFF REYER 2021	2 640
- REF HONOS AFF DOM PINS 2023	68 986
- REF FRAIS AFF VALBONNE 2021	3 540
- REF FRAIS AFF VALBONNE NS 2021	500
- REF FRAIS AFF NEGRIN NS 2021	2 459
- REF FRAIS AFF 38 RUE EST 2021	4 740
- REF FRAIS AFF V.GOYA 2021	176
- REF FRAIS AFF ZENITH 2022	56
- REF FRAIS AFF COSY CORNER 2022	706
- REF FRAIS COSY CORNER 2022 NS	2 000
- REF FRAIS PARC CROISET2022 NS	180

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REF FRAIS V.PALMA 2022	716
- REF FRAIS V.PALMA 2022 NS	217
- REF FRAIS 38 FOCH 2022	657
- REF FRS ST TROP/BAST LICES 22	32 380
- REF FRS BAST LICES 2022 NS	2 000
- REF FRAIS AFF AURIBEAU 2022	5 006
- REF FRAIS AFF LEON NOEL 2022	5 475
- REF FRAIS AFF L.NOEL 2022 NS	500
- REF FRAIS AFF CH PLAINE 2022	1 200
- REF FRAIS AFF BD SOLEIL 2022	9 627
- REF FRAIS AFF V. GABRIEL 2022	27 720
- REF FRAIS AFF REYER 2022	11 911
- REF FRAIS AFF REYER 2022 NS	1 500
- REF FRAIS AFF VALBONNE 2022	24 038
- REF FRS AFF V.GABRIEL 2022 NS	2 300
- REF FRAIS AFF VALBONNE 2022 NS	1 300
- REF FRAIS AFF 38 RUE EST 2022	4 577
- REF FRAIS AFF V.GOYA 2022	16 024
- REF FRAIS AFF V.GOYA 2022 NS	375
- REF FRAIS AFF LORGUES 2022	2 580
- REF FRS AFF FREJUS cornic 2022	1 200
- REF FRS FF PELISSIER/BRC 2022	250
- REF FRS CEE BAST LICES 2022	7 500
- REF FRS AURIBEAU IMMOMEDIA 22	6 299
- REF FRS V.GABRIEL IMMOMEDIA 22	6 299
- REF FRS V.GOYA IMMOMEDIA 2022	6 299
- REF FRS TAMAELLE IMMOMEDIA 22	6 299
- REF FRS JDL IMMOMEDIA 2022	6 299
- REF FRS AFF JDL 2022 NS	629
- REF FRS AFF JDL 2022	7 293
- HONOS GESTION HAUTS AURIB	62 519
- HONOS GESTION VILLA GOYA	98 350
- REF FRS CARRE CROISSETTE 2023	3
- REF FRS AFF COSY CORNER 2023	53
- REF FRS PARC CROISSETTE 2023 NS	555
- REF FRS AFF BASTIDE LICES 2023	9 849
- REF FRS BASTIDE LICES 2023 NS	1 934
- REF FRS AFF AURIBEAU 2023	77
- REF FRS AFF LEON NOEL 2023	14 214
- REF FRS AFF LEON NOEL 2023 NS	5 200
- REF FRS AFF LA PLAINE 2023	5 250
- REF FRS AFF LA PLAINE 2023 NS	1 667
- REF FRS AFF V GABRIEL 2023	10 669
- REF FRS AFF V GABRIEL 2023 NS	100
- REF FRS AFF REYER 2023	6 445
- REF FRS AFF DOM PINS VALB 2023	25 772
- REF FRS AFF DOM PINS 2023 NS	3 928
- REF FRS AFF VALLAURIS 2023	17 006
- REF FRS AFF VALLAURIS 2023 NS	1 871
- REF FRS TAMAELLE IMMOMEDIA 23	4 521
- REF FRS AFF V.GOYA 2023	36 459
- REF FRS AFF.V.GOYA 2023 NS	3 621
- REF FRS AFF.LORGUES 2023	2 785
- REF FRS AFF LORGUES 2023 NS	4 701
- REF FRS AFF GOLFE JUAN GARE 23	18 753

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REF FRS AFF GOLFE GARE 2023 NS	2 097
- REF FRS AFF BD NORD CANNET 23	2 520
- REF FRAIS AFF JDL 2023	127
- REF FRS AFF REYER 2023 NS	811
PRODUITS A RECEVOIR	
- REFAC INT FTAM PRET BERTON	39 616
- REFAC INT FTAM PRET ROATTA	12 986
Total	982 571

Détail des charges à payer

	Montant
INT COURUS S/DETTES RATT PART.	
- INT DETTE T PROMOT 2023	27 053
- PROV INT DETTE 38FOCH 9MOIS/23	7 824
- PROV INT DETTE JDL 9 MOIS/2023	199
- PROV INT DETTE COSY C 9MOIS/23	311
- PROV INT PRET FTAM BERTON	39 616
- PROV INT PRET FTAM ROATTA	12 986
- PROV INT DETTE PSH 9MOIS/2023	922
- PROV INT DETTE PARC CROI 9M/23	19
- PROV INT DETTE BRC 9MOIS/23	2 716
- PROV INT DETTE V.GABR 9MOIS/23	346
- PROV INT DETTE BAST LICE 9M/23	1 464
FOURN.FACT.NON PARVENUES	
- FNP CONSO POSTE 09/2023	158
- PROV HONOS JURID CPTES 2023	480
- PROV DEB JURID CPTES 2023	36
- DIRECT ENERGIE 09/23	240
- FNP POSTE CONSO 09 SOUMIS	53
- FNP ESCOTA 09/23	276
- PROV FRAIS GREFFE CPTES 23	45
- SCI CANNES TECH LOY 09/20	3 892
- FNP RICOH 3T23	220
- FNP SPY CASSIOPEE NOTE N°18	10 863
- SCI CANNES TECH LOY 10/21	3 892
- SCI CANNES TECH LOY 11/21	3 892
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	
- AAE JDL S/F070493	1 273
DETTES PROV.S/CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	922
CHARGES SOC/CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	319
ETAT CHARGES A PAYER	
- CFE 2023 9 mois	1 387
- SDE CVAE 2023	347
- PROV TVS 01/01/22-30/09/23	652
DIVERS CHARGES A PAYER	
- PROV TAM INV INT2023	518
- PROV INT V.VEGA 2023	524
BANQUE-AGIOS A PAYER	
- AGIOS BPCA 3T23	497
Total	123 941

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			
- 223 TR à 11 € AU 30/09/23	2 453		
- FPI COTISAT 4T23	358		
- ASSURANCES VEHICULES	30		
- LOC.SERVEUR DELL T320 /GRENKE	27		
- LOC.SERVEUR DELL T320 /GRENKE	24		
- PRIMES D'ASSURANCE	316		
- PRIMES D'ASSURANCE	64		
- LOC.SERVEUR DELL T320 /GRENKE	29		
- ASSURANCES VEHICULES	614		
- ASSURANCES VEHICULES	677		
- ASSURANCES VEHICULES	663		
- MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 188		
- MAINTENANCE INFORMATIQUE	71		
- ASSURANCES VEHICULES	1 655		
- PRIMES D'ASSURANCE	2 208		
- GRENKE C182002982 TAB.ANDROID	363		
- GRENKE/ LOCAT.SIEGES	295		
- LOYER GED-EUKLES	1 320		
- LOC.SERVEUR DELL T320 /GRENKE	792		
- LOCAT. TABLETTE SURFACE/ GRENK	111		
Total	13 257		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- PCA HONOS V.GABRIEL LISSAGE	42 932		
- PCA HONOS BAST LICES LISSAGE	28 987		
- PCA HONOS BASTIDE LICES oct	23 396		
- PCA HONOS HAUTS AURIBEAU oct	16 438		
- PCA HONOS V.GABRIEL oct	14 311		
Total	126 064		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 13/05/2020 - prêt PGE
Montant initial de cette garantie : 200 000
Montant restant dû en capital : 133 981
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/05/2026
Nature de la sûreté réelle : prêt garanti par l'Etat à 70 %
: Rembt in fine ou max 5 ans (taux 0.25 % l'an)

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		6 768
Emprunt PGE intérêts+assur+frais accessoires	6 768	
Total (1)		6 768

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL TAMARINS DVLP
06150 CANNES LA BOCCA

Page : 13

Société Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observation:
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - 57 FINANCIERE TAMARIN - 54 VILLA GOYA - 54 TAMAELE - Participations détenues entre 10 et 50 % - 57 M & CO 123 - 54 ANDRE CHAUDE - 6541 LES HAUTS D'AURIBEAU - ASSOCIES FC-EB-RC - 54 LES JARDINS DE LUCIE - 5410 B.R.C - 5499 TAMARINS COMMERCIALISAT - 57 TAMARIN PROMOTION - 6540 CANNES TECH - 6541 LE PARC SAINTE HELENE - 6541 PARC CROISSETTE - 5710 A.E.F. SUD - 5410 DOMAINE DES PINS - 6541 COSY CORNER - 54 VILLA GABRIEL - 5410 VILLA PALMA	2 000	35 863	100.00			188 219		84 026	49 738		
	1 000		70.00			600					
	1 000	17 130	51.00			46 858			17 130		
	1 000		50.00			500					
	3 000	118 865	50.00			3 013		19 377	3 374		
	1 000	108 324	49.00						110 324		
	300	736	33.33			104 984			736		
	1 000	128 051	30.00						126 868		
	1 000	1 000	25.00			4 991		806 000	105 050		
	2 000		24.00								
	10 000	476 746	24.00						86 375		
	3 000	387 872	10.00			554 420		144 215	35 569		
	1 000	75 493	10.00					55 417	75 493		
	2 000	15 405	10.00					1 219	15 405		
	2 500	84 166	10.00			214		257 600	70 310		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	1 000		10.00								
	1 000	23 659	10.00					1 544 753	23 659		
	1 000		10.00								
	1 000	246 618	10.00			162 307		6 456 502	103 170		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

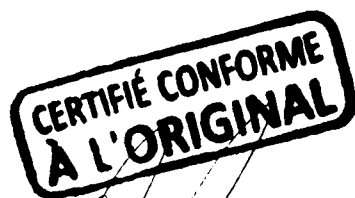
Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Sde cptes fournisseurs	4 119	77100000
- Rembt trop versé indemnité juridique	20 090	77180000
- Prescription sde tva collectée	19 067	77180000
- Mvts s/participations	233 212	77560000
Total	276 488	
Charges exceptionnelles		
- Mvts s/participations	233 302	67560000
- Pénalités amendes	2 493	67120000
- Sde condamnat indem rupture promesse ach	21 985	67180000
- Fraude carte Uber	34	67180000
Total	257 814	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	3
Permanence ou changement de méthodes	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	4
Etat des amortissements	4
Etat des provisions	5
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Composition du capital social	5
Evaluation des immobilisations corporelles	5
Evaluation des amortissements	6
Titres immobilisés	6
Evaluation des créances et des dettes	6
Disponibilités en Euros	6
Détail des produits à recevoir	7
Détail des charges à payer	9
Détail des charges constatées d'avance	10
Détail des produits constatés d'avance	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	11
Montant des engagements financiers	11
Engagement en matière de pensions et retraites	12
Liste des filiales et participations	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	14

NA = Non Applicable NS = Non significative



TAMARIN DVLP
Société à responsabilité limitée à capital variable
au capital minimal de 8.000 Euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA
RCS CANNES 491 964 805

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2024

Le vingt mars deux mille vingt-quatre,

Monsieur Éric BRANCALEONI demeurant 06150 CANNES LA BOCCA, 12 Avenue des Arlucs, propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social, associé unique de ladite société.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant associé unique de la Société, Monsieur Éric BRANCALEONI, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'examen des comptes annuels,
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la ratification de la rémunération de la gérance ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 26.898,40 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.898,40 euros de la manière suivante :

	Montants (en euros)	Montants (en euros)
<u>ORIGINE</u> :		
• Résultat bénéficiaire de l'exercice	26.898,40	
<u>AFFECTATION</u> :		
• Report à nouveau		26.898,40
<u>TOTAUX</u>	26.898,40	26.898,40

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2022	-	-	-
30/09/2021	-	-	-
30/09/2021	-	-	-

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, l'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à 28.054 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 7.013 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte du fait que la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice s'est élevée à 135.900 euros, de même que la prise en charge de ses cotisations sociales personnelles obligatoires pour un montant de 39.257 euros et de ses cotisations personnelles facultatives pour 11.188 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTIONS ANTERIEURES POURSUIVIES

1.1 - Entre la société et la société TAMARINS PROMOTION (RCS CANNES 789 158 730) portant sur l'assistance et conseil dans les domaines de gestion financière, administrative et comptable, gestion commerciale et stratégie. La rémunération mensuelle de la société TAMARINS DVLP est fixée, pour sa partie fixe à 1.000 € HT auxquels s'ajouteront une part variable de 500 € HT pour chaque société support de programme active gérées par la société TAMARIN PROMOTION.

Produits de l'exercice :

76.800 euros hors taxes facturés à TAMARINS PROMOTION

Entre la société et la société TAMARINS INV (RCS CANNES 482 345 451) portant sur l'assistance et conseil dans les domaines de gestion financière, administrative et comptable, gestion commerciale et stratégie. Suivant un avenant à ladite convention d'assistance et prestations services signé le 30/06/2023 un avoir a été établi.

Avoirs de l'exercice :

- 80.700 euros hors taxes émis en faveur de TAMARINS INV.

1.2 - Entre la société et la SCI CANNES TECH (RCS CANNES 801 131 756) portant sur la location pour une durée de 9 ans de bureaux sis à CANNES LA BOCCA (06150) 12-14 avenue des Arlucs.

Charges de l'exercice : 38.915 € hors taxes

1.3- Entre la société et la société SOFIN (RCS CANNES 320 817 075) portant sur l'externalisation de la gestion comptable et administrative confiée totalement à cette dernière.

Charges de l'exercice : 2.496 euros.

1.4 - Entre la société et la société VILLA PALMA (RCS CANNES 849 985 510),

Contrat de commercialisation, de gestion administrative et comptable conclu le 06/05/2019 (mis en œuvre le 24/09/2020 suite retard projet immobilier) avec la SARL TAMARINS DVLP, société associée de la société TAMARIN PROMOTION et dont le gérant commun est Éric BRANCALEONI.

Rémunération forfaitaire et globale : 414.840 € hors taxes

Produits de l'exercice : .0 € hors taxes. Mission facturée en totalité.

1.5 - Entre la société et la société LES JARDINS DE LUCIE (RCS CANNES 899 901 870),

Contrat de commercialisation, de gestion administrative et comptable conclu le 23/02/2022 avec la SARL TAMARINS DVLP, dont le gérant commun est Éric BRANCALEONI.

Rémunération forfaitaire et globale : 240.937 € hors taxes

Produits de l'exercice : 160.625 € hors taxes facturés. Mission facturée en totalité.

1.6 - Entre la société et la société TAMAELE (RCS CANNES 899 596 951),

Contrat de commercialisation, de gestion administrative et comptable conclu le 25/11/2021 avec la SARL TAMARINS DVLP dont le gérant commun est Éric BRANCALEONI.

Rémunération forfaitaire et globale : 203.219 € hors taxes

Produits de l'exercice : 76.207 € hors taxes facturés. Mission facturée en totalité.

1.7 - Entre les sociétés centralisatrices du groupe TAMARIN PROMOTION, TAMARIN INV, TAMARINS DVLP et les sociétés filiales portant sur la gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Entre la société et la société TAMARIN PROMOTION (RCS CANNES 789 158 730) portant sur l'externalisation de la gestion comptable et administrative confiée totalement à cette dernière.

Charges de l'exercice : 7.000 euros

1.2 - Entre la société et la société VILLA GABRIEL (RCS CANNES 915 061 667),

Contrat de commercialisation, de gestion administrative et comptable conclu le 06/02/2023 avec la SARL TAMARINS DVLP, dont le gérant commun est Éric BRANCALEONI.

Rémunération forfaitaire et globale : 257.595 € hors taxes

Produits de l'exercice : 143.108 € hors taxes facturés.

132 - Entre la société et la société BASTIDE DES LICES (RCS CANNES 920 546 801),

Contrat de commercialisation, de gestion administrative et comptable conclu le **/**/2023 avec la SARL TAMARINS DVLP dont le gérant commun est Éric BRANCALEONI.

Rémunération forfaitaire et globale : 421.125 € hors taxes

Produits de l'exercice : 233.958 € hors taxes facturés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique, gérant de la société et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Éric BRANCALEONI
Gérant Associé Unique

